

Procès-verbal de la session du Conseil Communautaire du 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Sébastien LALANGE, Président.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres votants
20	16	18

Date de convocation : 18 juin 2026

Présents :

Mesdames et Messieurs Christophe JUBERT, Gilles THOMAS, Marie-Thérèse MAROTTE, Dominique LAVAUD, Hervé FLEURY, Jean-Michel BLANCHET, Sylvie CHAMPION, Éric DUBOIS, David PASCAL, Florence AUROUX, Pascal COSSON, Sébastien LALANGE, Dominique BALLAIRE, Christian BOISLAIGUE, Isabelle GIRAUDON, et Catherine DROZDZ.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Louis CAMUS a donné pouvoir à Monsieur David PASCAL
Monsieur Roland LANCHAIS a donné pouvoir à Madame Florence AUROUX
Monsieur Serge MARSAT, représenté par sa suppléante Madame Dominique LAVAUD

Assistaient également :

Mesdames et Messieurs, Pascale PAULMIER, Cathy CHAGNON, Guy VALET et Philippe MEUNIER.
Christelle CHAMBARD, DGS.

N° 05/01-2026 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Madame Isabelle GIRAUDON secrétaire de séance.

N° 05/02-2026 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2026

Le Président donne lecture du procès-verbal de la session du 28 avril 2026. Le conseil communautaire l'approuve à l'unanimité

Arrivée de Madame Rachel DENIS, Monsieur Pierre TELLIER et Madame Stéphanie MAQUIN à 18h10

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

• Commissions thématiques

- Désignation des membres des commissions thématiques
- Création d'une commission d'attribution des logements

- Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Représentation de la Communauté de Communes auprès des organismes extérieurs
 - Délégués auprès de l'entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers
 - Délégués auprès du GIP RECIA
- Numérique : RIP 36 – Réseau Lora Wan à la gestion
- Voirie :
 - Résultat de la consultation pour les travaux de voirie programme 2026
 - Demande de FAR voirie 2027 canton du Blanc – commune de Mézières
- Finances :
 - Approbation des CFU 2025
 - Décisions modificatives
 - Accueil de jeunes : définition du tarif du séjour à Oléron
 - Organisation et tarifs des accueil de loisirs 2026-2027
 - Tarifs location du Gymnase intercommunal saison 2026/2027
- Logements : Retenue sur caution
- Structure : Règlement intérieur

Décisions du président

Locations :

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu délibération du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2026 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

D2026-05 – Signature des baux d'occupation précaire des ateliers 150 m² et 300 m² avec la société OPTI-AMENAGEMENT

Le Président a signé le 26 mai 2026, les baux d'occupations précaires des ateliers de 150 m² et 300 m² situés sur la ZA des Noraies à Mézières-en-Brenne, au profit de la société OPTI-AMENAGEMENT.

Marchés de travaux :

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu délibération du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2026 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédures adaptées en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

D2026-06 - Marché de travaux pour l'agrandissement de la zone d'activité de l'Avis à Martizay (36220) - Sous traitance lot N°1 « VRD » pour des traitements de surfaces (sols)

Le Président, dans le cadre du marché de travaux pour l'agrandissement de la zone d'activité de l'Avis à Martizay (36220), a accepté le 4 juin 2026, la proposition de sous traitance présentée par la SASU BTS travaux publics, titulaire du lot N°1 – VRD, pour la réalisation de traitement de surfaces sols par la SAS ENTREPRISE TERRA SOL de REIGNAC SUR INDRE (37310). Les prestations sous-traitées, d'un montant de 21 525 € HT, seront liquidées en paiement direct.

D2026-07 - Marché de travaux pour l'agrandissement de la zone d'activité de l'Avis à Martizay (36220) – avenant 1 au lot N°1 « VRD »

Le Président, dans le cadre du marché de travaux pour l'agrandissement de la zone d'activité de l'Avis à Martizay (36220), a accepté le 12 juin 2026, le devis présenté par l'entreprise BTS, titulaire du lot N°1 – VRD, d'un montant de - 9 295,62 € HT pour divers travaux en moins-value relatifs au déplacement de réseaux.

D2026-08 - Marché de travaux pour la Rénovation de la Boulangerie et son logement à Martizay (36220)
Avenant N°3 au lot N°6

Le Président, dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation de la Boulangerie à Martizay (36220), a accepté le 12 juin 2026, le devis en plus-value présenté par l'entreprise LABRUX SAS, titulaire du lot N°6 – Electricité, d'un montant de + 2 094,10 € HT pour la mise en place d'une alarme technique par détection dans le grenier au-dessus du moteur d'extraction des fumées du four à pain.

Composition des commissions Thématiques
--

N°05/03-2026 - Composition des Commissions thématiques

Monsieur le Président rappelle la définition des commissions thématiques. Il convient de désigner les membres des commissions thématiques qui seront composées d'au minimum 11 membres, afin que toutes les communes soient représentées, issues du conseil communautaire ou des conseils municipaux des communes membres. En effet les commissions peuvent être ouvertes aux conseillers municipaux non conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de composer les commissions thématiques comme suit :

Développement économique et numérique, aménagement du territoire, Brenne Box
Présidée par Sébastien LALANGE

Azay-le Ferron : Gilles THOMAS
Lingé : Serge MARSAT
Martizay : Annie DOUADY et Jean-Michel LOUPIAS
Mézières-en-Brenne : Pascal BECTARD et David PASCAL
Migné : Elodie AUBERGER et Marie DAUNY
Obterre : Pascal COSSON et Pascale PAULMIER
Paulnay : Myriam GAVET-LAFARGUE
Saulnay : Cathy CHAGNON
Ste Gemme : Geneviève GILLARD
St Michel-en-Brenne : Cédric GUENAND et Walter FALQUIER
Villiers : Philippe MEUNIER et Marie Catherine DROZDZ

Bâtiments - logements – énergie
Présidée par Christophe JUBERT

Azay-le Ferron : Estéban VIAUVY
Lingé : Bruno VENDROUX
Martizay : Jean-Michel BLANCHET
Mézières-en-Brenne : Alexandre CHESSERON, Maryline NATUREL-VALLIN et Cathy LUCCHINI
Migné : Éric DEBOEUF et Didier BORDAS
Obterre : Pascale PAULMIER
Paulnay : Pierre DEFFONTAINES
Saulnay : Christian BOISLAIGUE
Ste Gemme : Jean-Philippe PETIT
St Michel-en-Brenne : Guy VALET
Villiers : Philippe MEUNIER

Petite enfance / enfance / jeunesse
Présidée par Catherine DROZDZ

Azay-le Ferron : Marie-Thérèse MAROTTE et Nathalie MICHAUX
Lingé :
Martizay : Sylvie CHAMPION et Hervé FLEURY

Mézières-en-Brenne : Florence AUROUX et Camille BOELY
Migné : Emilie THIBAUD-SABOURIN et Stéphanie MAQUIN
Obterre : Véronique NOYER
Paulnay : Annie BARRAL
Saulnay : Pascale MAZEROLLES
Ste Gemme : Emilie BERGERET
St Michel-en-Brenne : Nathalie LEBLANC
Villiers : Elodie PHILIPPE

Affaires scolaires

Présidée par Isabelle GIRAUDON

Azay-le Ferron : Patrick ROUX
Lingé : Annie BRAGUY
Martizay : Sylvie CHAMPION et Hervé FLEURY
Mézières-en-Brenne : Michel DOISEAU et Sylvie LEFORT
Migné : Emilie THIBAUD-SABOURIN et Stéphanie MAQUIN
Obterre : Pascale PAULMIER et Véronique NOYER
Paulnay : Rachal DENIS
Saulnay : Colette ISSAVERDENS
Ste Gemme : Dominique BALLAIRE
St Michel-en-Brenne : Marlène TETON
Villiers : Philippe MEUNIER

Tourisme – culture – sport – communication – repas à domicile

Présidée par Hervé FLEURY

Azay-le Ferron : Marie Thérèse MAROTTE, Céline BARNIER
Lingé : Dominique LAVAUD
Martizay : Isabelle LIGAULT, Virginie FOURMAUX et Jacqueline GABRIELE
Mézières-en-Brenne : Sylvie LEFORT et Antoine SALLE
Migné : Marie DAUNY et Elisabeth GIESEN
Obterre : Pascal COSSON
Paulnay : Marie HECK
Saulnay : Cathy CHAGNON
Ste Gemme : Emilie BERGERET
St Michel-en-Brenne : Isabelle GIRAUDON et Guy VALET
Villiers : Sandrine DURAND et Marie Catherine DROZDZ

Voirie – environnement – ordures ménagères

Présidée par Christian BOISLAIGUE

Azay-le Ferron : Gilles CELLERIN
Lingé : Serge MARSAT – Nicolas GEORGES
Martizay : Muriel HOCHARD et Éric DUBOIS
Mézières-en-Brenne : Roland LANCHAIS
Migné : Éric DEBOEUF, Didier BORDAS et Jérôme TELLIER
Obterre : Alain POTIER
Paulnay : Bruno COULON
Saulnay : Christian DELACOURT
Ste Gemme : Sylvie SIMON
St Michel-en-Brenne : Isabelle GIRAUDON et Guy VALET
Villiers : Dominique BOURBONNAIS

N° 05/04-2026 – Création d'une commission d'attribution des logements

Monsieur le président rappelle qu'actuellement, l'attribution des logements gérés par la communauté de communes s'effectue sur la base d'un dossier de demande de logements avec des pièces administratives. Si cette méthode permet une première évaluation des candidats, elle montre certaines limites dans la qualité et la durabilité des attributions réalisées.

En effet, plusieurs situations plus ou moins récentes, mettent en évidence des difficultés récurrentes :

1. dégradations de logements ce qui engendre des frais importants pour la remise en état des logements et du temps passé par nos agents au détriment d'autres missions plus valorisantes
2. impayés de loyers,
3. inadéquation entre le profil des candidats et les exigences liées à l'occupation des logements.

Ces problématiques ont des conséquences directes sur la gestion du parc immobilier (qui est composé de 35 logements) mais aussi sur les finances de la collectivité.

Dans ce contexte, sur proposition du Bureau du 16 juin 2026, il propose la mise en place d'une commission d'attribution des logements, permettant une prise de décision collective, plus équilibrée et sécurisée.

Objectifs de cette commission :

1. renforcer la qualité des décisions d'attribution,
2. croiser les regards et les expertises (élus, services, partenaires sociaux le cas échéant),
3. mieux évaluer la solvabilité et le sérieux des candidats,
4. prévenir les situations à risque (dégradations, impayés),
5. garantir davantage de transparence et d'équité dans les décisions.

Proposition de fonctionnement :

1. composition restreinte incluant des élus référents et des agents compétents,
2. étude des dossiers en amont avec une grille d'analyse partagée,
3. possibilité d'échanges ou d'auditions de candidats si nécessaire,
4. formalisation des critères d'attribution : situation sociale, ressources, comportement locatif antérieur, adéquation logement/besoin...
5. traçabilité des décisions prises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer une commission d'attribution des logements telle que proposé ci-dessus, et désigne les membres de cette commission comme suit :

Président : Monsieur Christophe JUBERT

Elus : Pascale PAULMIER et Christian BOILAIGUE ainsi que les maires des communes où se situe le logement concerné.

Administratifs : Isabelle AUCUY et Hélène BOELY

Technicien : Cyril FOURIER

N°05/05-2026 - Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite aux élections communautaires du 1er avril 2026, la commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être renouvelée. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil communautaire.

La CIID est composée de 11 membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DGFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de proposer la liste suivante de commissaires titulaires et de commissaires suppléants :

Commissaires titulaires domiciliés (20 personnes)

1. Monsieur Christophe JUBERT, né le 15/12/1968, domicilié à La Babonnière, 36290 AZAY LE FERRON
2. Monsieur Gilles THOMAS né le 26/04/1978, domicilié à, Le Bois Gillet, 36290 AZAY LE FERRON
3. Madame Marie-Thérèse MAROTTE né le 04/04/1957, domiciliée 50 rue Hersent Luzarche, 36290 AZAY LE FERRON
4. Monsieur Gilles CELLERIN né le 01/04/1967, domicilié à , Le Rond, 36290 AZAY LE FERRON
5. Monsieur Serge MARSAT né le 01/04/19558, domicilié 10, La Coudrairie, 36220 LINGE
6. Monsieur Hervé FLEURY, né le 01/02/1970, domicilié 57, rue de la Poste, 36220 MARTIZAY
7. Monsieur Jean-Michel BLANCHET, né le 12/10/1963, domicilié 11, rue de la Mardelle, 36220 MARTIZAY
8. Madame Sylvie CHAMPION, née le 24/03/1967, domiciliée 15, Les Bergereaux, 36220 MARTIZAY
9. Monsieur Éric DUBOIS, né le 05/04/1964, domicilié 6, rue de la Garenne, 36220 MARTIZAY
10. Monsieur David PASCAL, né le 24/11/1976, domicilié 3, route de Touchain, 36290 MEZIERES EN BRENNE
11. Monsieur Jean-Louis CAMUS, né le 21/03/1952, domicilié 12 rue de la Lanterne, 36290 MEZIERES EN BRENNE
12. Madame Florence AUROUX, née le 13/05/1969 domiciliée 25 Marlanges, 36290 MEZIERES EN BRENNE
13. Monsieur Roland LANCHAIS, né le 06/08/1958, domicilié 9 route de la Roche Marteau, 36290 MEZIERES EN BRENNE
14. Monsieur Pierre TELLIER, né le 26/06/1947, domicilié Le Plessis, 36800 MIGNE
15. Monsieur Pascal COSSON, né le 10/04/1958, domicilié 2, rue St Laurent, 36290 OBTERRE
16. Monsieur Sébastien LALANGE, né le 09/12/1972, domicilié Les terriers de Montbron, 36290 PAULNAY
17. Madame Isabelle GIRAUDON, née le 18/07/1961, domiciliée 16 rue de la Brenne 36290 ST MICHEL EN BRENNE
18. Monsieur Dominique BALLAIRE, né le 28/04/1968, domicilié 9 La Poterie, 36500 ST GEMME
19. Monsieur Christian BOISLAIGUE, né le 17/07/1955, domicilié Le Porteau, 36290 SAULNAY
20. Madame Catherine DROZDZ, née le 24/10/1965, domiciliée 6, route de Paulnay, 36290 VILLIERS

• Commissaires suppléants (20 personnes) :

1. Madame Michèle LIDON, née le 15/04/1960, domiciliée 12 rue Louis Cassas, 36290 AZAY LE FERRON
2. Madame Béatrice GEORGES, née le 19/03/1961, domiciliée La Baronnerie ,36290 AZAY LE FERRON
3. Madame Dominique LAVAUD, née le 08/11/1958, domiciliée à La Fosse, 36220 LINGE
4. Madame Séverine BENOITON, née le 06/04/1975, domiciliée Le Pinier, 36220 LINGE
5. Madame Annie DOUADY, née le 04/09/1954, domiciliée 78, rue de la Poste, 36220 MARTIZAY
6. Monsieur Sylvain ALLARD, né le 02/08/1991, domicilié 13, rue du Boisfeuillard, 36220 MARTIZAY
7. Madame Camille BOELY, née le 27/02/2002, domiciliée 2, Etang Cousin, 36290 MEZIERES EN BRENNE
8. Monsieur Alexandre CHESSERON, né le 26/03/1978, domicilié 6, route de Châtellerault, 36290 MEZIERES EN BRENNE
9. Madame Stéphanie MAQUIN, née le 04/05/1975, domiciliée à Peubreau, 36800 MIGNE
10. Madame Marie DAUNY, née le 15/05/1957, domiciliée 8 rue de la croix Perchat, 36800 MIGNE
11. Madame Pascale PAULMIER, née le 16/10/1957, domiciliée 7, rue St Laurent, 36290 OBTERRE
12. Madame Rachel DENIS, née le 05/12/1996, domiciliée 7, La Pétonnière, 36290 PAULNAY
13. Monsieur Jean-Claude PAWLAT, né le 24/04/1946, domicilié à La Touche de Lay, 36290 PAULNAY
14. Madame Sylvie SIMON, née le 16/03/1961, 6 La Ronde, 36500 STE GEMME
15. Madame Cathy CHAGNON, née le 21/07/1968, domiciliée 7, route de Marlanges- La Girardetterie, 36290 SAULNAY

16. Monsieur Christian DELACOUR, né le 13 août 1947, domicilié 11, route de Villiers, 36290 SAULNAY
17. Monsieur Guy VALET, né le 17/06/1955, domicilié 15 rue de la Brenne, 36290 ST MICHEL EN BRENNE
18. Monsieur Walter FALQUIER, né le 28/12/1971, domicilié 6 rue Fernand Poitevin, 36290 ST MICHELEN BRENNE
19. Monsieur Philippe MEUNIER, né le 04/08/1969, domicilié La Pette Modularie, 36290 VILLIERS
20. Madame Sandrine DURAND, née le 30/09/1985, domiciliée La Cartolière, 36290 VILLIERS

Désignation des délégués auprès d'organismes extérieurs

N°05/06-2026 – Gestion des déchets ménagers : désignation des délégués auprès de l'entente intercommunale

Monsieur le Président rappelle l'adhésion de la Communauté de Communes au sein de l'entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers, suite aux élections du 1er avril 2026, il convient de désigner les représentants de Cœur de Brenne auprès de cette structure.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les membres suivants pour siéger auprès de l'entente intercommunale :

- Délégué titulaire : Monsieur Christien BOISLAIGUE
- Délégué suppléant : Monsieur Gilles THOMAS

N°05/07-2026 – Représentation de la Communauté de Communes Cœur de Brenne auprès du GIP RECIA

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de nommer les représentants auprès du GIP RECIA.

Il rappelle que le groupement d'intérêt public (GIP) RECIA associe l'État, la Région Centre-Val de Loire et les 6 Départements, l'enseignement supérieur et plusieurs centaines de communes et EPCI. Il propose des services opérationnels mutualisés, en particulier pour le secteur éducatif et les collectivités territoriales. Le GIP RECIA accompagne les communes dans leur processus de dématérialisation avec ses outils d'E-administration, dans leur mise en conformité RGPD grâce à ses délégués à la protection des données et met à leur service son expertise en matière de cybersécurité, de supervision des systèmes d'information et de gestion de leurs besoins informatiques. Il contribue à la mise en œuvre, à l'animation et au développement de projets numériques fédératifs sur le territoire régional et anime également les réseaux d'acteurs du numérique, autour de l'inclusion numérique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les membres suivants pour siéger auprès du GIP RECIA :

- Délégué titulaire : Monsieur Sébastien LALANGE
- Délégué suppléant : Madame Cathy CHAGNON

Numérique

N°05/08-2026– RIP 36 Réseau Lora Wan à la gestion

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Syndicat mixte RIP 36 a été créé en 2009 afin de déployer des infrastructures et réseaux de communications électroniques ouverts au public et de fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals dans les conditions prévues à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par délibération n°CS_20231213_003 en date du 13 décembre 2023, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts du syndicat de sorte à élargir son périmètre d'intervention et permettre à celui-ci de proposer des compétences facultatives à l'égard de ses membres et tout autre collectivité ou groupement de collectivités locales qui souhaiteraient y adhérer.

A cet effet, le Syndicat est désormais compétent pour porter ou coordonner toute action en matière d'usages et de services sur son périmètre qui lui seraient confiées par ses membres telles que définies notamment dans la stratégie

de développement des usages et services numériques adoptée par le conseil départemental de l'Indre au titre de l'article L. 1425-2 du CCGT par délibération N° CD_20240115_42 en date du 15 janvier 2024.

Dans ce cadre, le Syndicat entend proposer au titre de ses compétences :

- Des services de connectivité à partir d'un réseau bas débit de type LoRaWan, lesquels services intégreront notamment, le déploiement de capteurs, d'une plateforme de données ou encore d'un outil de visualisation ;
- Des prestations d'accompagnement dans le domaine des usages numériques.

Afin de pouvoir bénéficier de cette offre, la communauté de communes Cœur de Brenne doit au préalable délibérer afin d'adhérer à la compétence facultative portant sur la fourniture de services de connectivité à partir du réseau bas débit départemental. Elle doit également approuver la convention ci-annexée précisant les périmètres de l'action du Syndicat Mixte RIP36 ainsi que les modalités administratives, techniques et financières de fourniture des services pour le compte des membres ayant adhéré à la compétence sus visée.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié, portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la délibération du Conseil Départemental n°CD_20240115 e date du 15 janvier 2024 approuvant la stratégie de développement des usages et services numériques,

Considérant les statuts du RIP36, ainsi que son règlement intérieur, notamment son article 30, organisant le fonctionnement du collège dédié à chaque compétence facultative,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes Cœur de Brenne d'adhérer à la compétence facultative du RIP36 afin de bénéficier de services de connectivité à partir du réseau bas débit départemental,

Considérant le projet de convention de service annexée,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la communauté de communes Cœur de Brenne adhère à la compétence facultative du RIP36 portant sur la fourniture de services de connectivité à partir du réseau bas débit départemental.

Il désigne Monsieur Sébastien LALANGE, Président pour représenter la communauté de communes qui dispose d'une voix au sein du collège dédié à la compétence facultative du RIP 36.

Il approuve la convention de services et autorise le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de ladite convention.

Voirie

N° 05/09-2026 – Résultat de la consultation pour les travaux de voirie programme 2026

Monsieur le Président de la commission consultative MAPA informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2026 de travaux sur la voirie communautaire, a été lancée.

Il précise qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » le 31 mars 2026 et dans la Nouvelle République. La date limite de réception des offres était fixée au 27 avril 2026 à 12h00.

Conformément à l'avis de la commission consultative MAPA réunie le 23 juin 2026, le Vice-Président chargé de la voirie propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 01 – Tapis aux enrobés :

MASSY TP de Boisseuil (87220) pour un montant de 101 947,56 € HT soit 122 337,07 € TTC.

Lot 02 – Reprofilages et ECF :

MASSY TP de Boisseuil (87220) pour un montant de 75 422,76 € HT soit 90 507,31 € TTC

Lot 03 - Assainissement, création de fossés :

EURLVERRIER Damy de Clion-Sur-Indre (36700) pour un montant de 25 725,00 € HT soit 30 870,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions du Président de la commission consultative MAPA, et décide d'attribuer le marché tel que proposé. Le Président est autorisé à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Départ de Madame Rachel DENIS à 18h45.

N° 05/10-2026 – Demande de FAR voirie 2027 canton du Blanc – commune de Mézières

Monsieur le Président de la commission voirie informe que compte tenu de l'état de la voie reliant Claise à Marnoux sur la commune de Mézières-en-Brenne il y a urgence de pouvoir faire réaliser les travaux de réfection de cette chaussée. Afin de financer cette opération, il convient de déposer dès maintenant une demande de subvention départementale au titre du FAR voirie 2027 et de solliciter une dérogation pour permettre la réalisation anticipée de ces travaux sur 2026.

Aussi, il convient d'approuver le plan de financement qui serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	24 700 €
TVA 20 %	4 940 €
TOTAL TTC	29 640 €

Plan de financement :

Subvention Départementale FAR Voirie 71 %	17 500 €
Reste à la charge de la CDC	7 200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions du Président de la commission voirie, ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Le Président est autorisé à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Indre, la demande de subvention au titre du FAR voirie 2027- Canton du Blanc pour les travaux de voirie qui seront réalisés sur la commune de Mézières en Brenne. Le Président est chargé de solliciter une dérogation pour permettre la réalisation anticipée de ces travaux sur 2026.

Finances

N°05/11-2026 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Affaires économiques »

Madame la Vice-Présidente rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 du budget annexe « affaires économiques ». Elle présente ensuite le compte financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe correspondant lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			185 359.55		185 359.55	
Opérations de	143 441.23	272 692.59	928 888.32	670 877.68	1 072 329.55	943 570.27
TOTAUX	143 441.23	272 692.59	1 114 247.87	670 877.68	1 257 689.10	943 570.27
Résultats de clôture		129 251.36	443 370.19		314 118.83	
Restes à réaliser			695 902.96	602 338.37	695 902.96	602 338.37
TOTAUX CUMULES	143 441.23	272 692.59	1 810 150.53	1 273 216.05	1 953 592.06	1 543 345.64
RESULTATS DEFINITIFS		129 251.36	536 934.78		407 683.42	

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, et approuve le CFU du budget annexe « Affaires économiques » de l'exercice 2025

N°05/12-2026 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Logements »

Madame la Vice-Présidente rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 du budget annexe « Logements ». Elle présente ensuite le compte financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe correspondant., lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		11 599.40	18 750.34		18 750.34	11 599.40
Opérations de l'exercice	277 190.23	297 423.10	271 670.34	267 645.50	548 860.57	565 068.60
TOTAUX	277 190.23	309 022.50	290 420.68	267 645.50	567 610.91	576 668.00
Résultats de clôture		31 832.27	22 775.18			9 057.09
Restes à réaliser			61 493.31	39 159.80	61 493.31	39 159.80
TOTAUX CUMULES	277 190.23	309 022.50	351 913.99	306 805.30	629 104.22	615 827.80
RESULTATS DEFINITIFS		31 832.27	45 108.69		13 276.42	

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, et approuve le CFU du budget annexe « Logements » de l'exercice 2025

N°05/13-2026 - Compte Financier Unique 2025 du Budget « Principal »

Madame la Vice-Présidente rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025 du budget « Principal ». Elle présente ensuite le compte financier Unique de l'exercice 2025 du budget correspondant lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		974 808.22		89 110.23		1 063 918.45
Opérations de l'exercice	3 851 646.40	3 729 123.48	860 107.27	497 824.76	4 711 753.67	4 226 948.24
TOTAUX	3 851 646.40	4 703 931.70	860 107.27	586 934.99	4 711 753.67	5 290 866.69
Résultats de clôture		852 285.30	273 172.28			579 113.02
Restes à réaliser			139 341.21	396 563.17	139341.21	396 563.17
TOTAUX CUMULES	3 851 646.40	4 703 931.70	999 448.48	983 498.16	4 851 094.88	5 687 429.86
RESULTATS DEFINITIFS		852 285.30	15 950.32			836 334.98

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve le CFU du budget « Principal » de l'exercice 2025

N°05/14-2026 – Affectation des résultats 2025 définitifs du Budget « Affaires Economiques »

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire, que le Compte Financier unique du Budget « Affaires économiques » 2025 est excédentaire en section de fonctionnement de 129 251.36 € et déficitaire en section d'investissement de 258 010.64 €

Elle propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement clôture 2025 : 129 251.36 €

Déficit d'investissement clôture 2025 : 443 370.19 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001- Déficit d'investissement reporté : 443 370.19 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 129 251.36 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

N°05/15-2026 - Affectation des résultats 2025 définitifs du Budget « Logements »

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire, que le Compte Financier unique du Budget « Logements » 2025 est excédentaire en section de fonctionnement de 20 232.87 € et déficitaire en section d'investissement de 4 024.84 €

Elle propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement clôture 2025 : 31 832.27 €

Déficit d'investissement clôture 2025 : 22 775.18 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 9 057.09 €

001- Déficit d'investissement reporté : 22 775.18 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 22 775.18 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

N° 05/16-2026- Affectation des résultats 2025 définitifs du Budget « Principal »

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil Communautaire, que le Compte Financier unique du Budget « Principal » 2025 est déficitaire en section de fonctionnement de 122 522.92 € et déficitaire en section d'investissement de 362 282.51 €

Elle propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement clôture 2025 : 852 285.30 €

Déficit d'investissement clôture 2025 : 273 172.28 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 579 113.09 €

001 – Déficit d'investissement : 273 172.28 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 273 172.28 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

N°05/17-2026– Décision modificative n°1– Budget affaires économiques

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le budget « Affaires Economiques » :

Section d'Investissement :

Dépenses

165-01 F632	Remboursement caution (Opti aménagement)	+ 808.08 €
001-01 F632	Déficit d'investissement	+ 128 738.76 €

Recettes

165-01 F632	Caution (Opti aménagement)	+ 808.08 €
1068-01 F632	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 512.60 €
1641-02 F632	Emprunts	+ 128 226.16 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.

N°05/18-2026 - Décision modificative n°2– Budget Principal

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le budget « Principal » :

Section d'Investissement :

Dépenses

2031-212 F845	Etude pont de Bray	+ 7 380 €
1641-01 F020	Remboursement capital des emprunts	- 7 380 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.

N°05/19-2026– Accueil de jeunes : définition du tarif séjour de juillet 2026 à Oléron

Madame la Vice-Présidente chargée de la petite enfance, l'enfance, et de la jeunesse informe le conseil communautaire du projet de séjour à Oléron proposé par l'accueil de jeunes. Il convient d'approuver ce projet et de fixer le tarif de participation des familles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de séjour à l'île d'Oléron proposé par l'accueil de jeunes, et décide de fixer la participation des familles comme suit :

QF	Participation des familles par jeune
0 à 965 €	180 €
966 € et plus	190 €

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne organisation de ce séjour.

N°05/20-2026 - Organisation et tarifs des accueils de loisirs saison 2026-2027

Madame la Vice-Présidente chargée de l'Enfance-Jeunesse rappelle au Conseil Communautaire l'organisation des accueils de loisirs périscolaires à AZAY LE FERRON, MARTIZAY et MEZIERES EN BRENNE, ainsi que de l'accueil de loisirs à ST MICHEL EN BRENNE qui fonctionne actuellement le mercredi et pendant les vacances scolaires (été, Toussaint, Février et Pâques).

Il convient de fixer les tarifs de ces accueils de loisirs pour l'année 2026 -2027, applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

ALSH vacances et mercredi journée

Proposition de tarifs 2026/2027

Proposition d'une augmentation de 2.5% sur tous les tarifs ALSH vacances, mercredis et périscolaires

QF	Tarifs journée pour 1 enfant	Tarifs à partir du 2 ^e enfant (-10%)	Tarifs enfant hors territoire (+5%)
0 à 565 €	6,36	5,72	6,66
566 à 765 €	8,66	7,79	9,10
766 à 965 €	11,76	10,59	12,35
966 € et plus	13,65	12,30	14,35

ALSH mercredi (demi-journée avec repas)

QF	Tarifs journée pour 1 enfant	Tarifs à partir du 2 ^e enfant (-10%)	Tarifs enfant hors territoire (+5%)
0 à 565 €	4,30	3,78	4,41
566 à 765 €	5,72	5,15	6,00
766 à 965 €	7,76	6,98	8,15
966 € et plus	10,29	9,27	10,80

Les familles recevront un titre de recette chaque fin de mois.

Accueils de Loisirs Périscolaires (Martizay, Azay et Mézières)

Proposition d'augmentation des tarifs 2026/2027 de 2.5%

Les ALSH périscolaires ouvriront de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir, avec une possibilité d'ouverture sur demande à partir de 7h.

Une garderie gratuite est organisée de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h.

Le service payant de 7h00 à 8h30 le matin et le soir de 17h à 18h30 sera facturé en fonction du quotient familial comme suit :

Nouveaux tarifs

QF	Forfait par demi-heure débutée
0 à 965 €	0.98€
966 € et plus	1,00€

Les familles recevront un titre de recette chaque fin de mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus, et autorise le Président à signer tout document s'y référant et à recruter le personnel nécessaire afin de garantir le bon fonctionnement de ces accueils de loisirs.

N°05/21-2025– Définition des tarifs du Gymnase saison 2026/2027

Monsieur le Vice-Président en charge du sport rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » gère le gymnase communautaire situé à MEZIERES EN BRENNNE. Il convient de fixer les tarifs pour la saison 2026/2027 qui seront mis en place à partir du 1^{er} septembre 2026.

Il propose une augmentation de 2,5% des tarifs qui seraient les suivants :

Location annuelle

Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	129,00 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	154,00 €

Location occasionnelle

Heure	14,50 €
Eclairage/heure	3,48 €
Chauffage/heure	6,71 €

Petite salle

Location annuelle

Association de la Communauté de Communes affiliée à une fédération	129,00 €
Association hors Communauté de Communes affiliée à une fédération	154,00 €

Location occasionnelle

Heure	14,50 €
Chauffage/heure	6,71 €

Il précise que le facturation aux associations se fera au dernier trimestre 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus.

Logements

N°05/22-2026 - Logement 8 place St Etienne à Paulnay – Retenue sur caution

Monsieur le Vice-Président chargé des logements informe le Conseil du départ de Madame Nathalie LEMOINE locataire du logement 8 place ST Etienne à Paulnay. Il précise que lors de l'état des lieux sortant il a été constaté que des clés ont été égarées entraînant le remplacement du canon de la serrure. Aussi il propose de retenir la somme de 29,80 € sur la caution déposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du Vice-Président, décide de retenir la somme de 29,80 € sur la caution de Madame Lemoine et fixe le montant de la caution à restituer à 582.20 € .

Structure

N°05/23-2026 - Règlement intérieur

Monsieur le Président rappelle que dans un délai de 6 mois suivant son installation, le Conseil Communautaire doit établir son règlement intérieur. Le projet établi par le bureau réuni le 16 juin 2026 a été transmis à tous les conseillers communautaires avec le rapport de présentation des projets de délibérations afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 18 voix « POUR » et 1 Abstention (Monsieur Pierre TELLIER), approuve le nouveau règlement intérieur de la Communauté de Communes tel que présenté.

Informations

Monsieur le Président rappelle les deux prochains événements :

- La célébration des 10 ans de la Brenne Box, qui aura lieu le lendemain, vendredi 26 juin 2026 à 18h00. Il invite le conseil communautaire à y participer.

- Les deux séances du cinéma en plein air qui auront lieu à ST Michel en Brenne le 17 juillet 2026 (projection du film « Cocorico ») et le 7 août 2026 (projection du film « Partir un Jour »).

Il demande également que les commissions se réunissent une première fois dès le mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

La Secrétaire de séance

Isabelle GIRAUDON

Le Président,

Sébastien LALANGE



Arrêté lors de la session du : 5 octobre 2026
Publié le : 9 octobre 2026 -

